

3 questions à Roger Patinet

Mis en ligne le 17/04/2007

Vice-président de l'Association des Clients des Transports publics (ACTP)

En tant que représentant des usagers des transports publics, quelle est votre réaction par rapport au mouvement de grève de ce lundi ?

C'est toujours la même chose. Une fois de plus, nous ne pouvons que déplorer que les usagers soient ainsi pris en otage, sans préavis. Car lorsque l'on prévient le dimanche soir et que l'action prend cours le lundi à 3 heures du matin, on ne peut pas parler de préavis.

Les revendications des accompagnateurs de trains sont-elles justifiées, selon vous ?

Elles le seraient si le navetteur avait été prévenu. En effet, l'insécurité des accompagnateurs de train est un problème récurrent qui devrait être réglé depuis bien longtemps. Il faut reconnaître que le gouvernement n'a jamais réellement donné à la SNCB les moyens nécessaires pour rendre ses services de sécurité plus efficaces tant dans les gares qu'à bord des trains. Mais je le répète, une grève sauvage de la part d'un service public est inadmissible.

De quoi relancer votre exigence d'un service minimum...

Bien évidemment. L'instauration d'un service minimum pour les grèves préavisées reste l'une de nos principales revendications avec la ponctualité des trains. La Belgique est un des seuls pays avec la France à ne pas avoir de législation ou tout au moins des conventions de travail qui ne prévoient pas, sous une forme ou une autre, un service minimum dans les transports publics.

La quasi-totalité des pays européens ont choisi d'encadrer, de limiter voire même pour certains de refuser le droit de grève pour certaines catégories de travailleurs de la fonction publique. C'est le cas, à des degrés divers, en Italie, en Espagne, au Portugal, en Grèce, en Suède, en Finlande, en Allemagne, en Autriche, au Danemark, au Royaume-Uni, en Irlande, en Suisse, en Pologne, dans les pays baltes, au Canada, aux Etats-Unis, au Japon, etc. Mais, chez nous, rien...

(X.Du.)
